



LÉGISLATURE 2025-2030  
DÉLIBÉRATION PR-1737  
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

**Boucllement du crédit de 739 000 francs destiné aux études et travaux de  
réhabilitation d'une berge de l'Arve à Vessy, voté le 11 avril 2018 (PR-1270),  
abandonné avec dépenses et sans demande de crédit complémentaire  
(PR-1737)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 72 oui

*Article premier.* – Le crédit destiné aux études et travaux de confortement d'une berge de l'Arve à Vessy, voté le 11 avril 2018 (PR-1270), est abandonné avec dépenses à hauteur de 28 226,02 francs et bouclé sans demande de crédit complémentaire.

*Art. 2.* – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

---

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Alpha Oumar Dramé

Le Président:

Ahmed Jama